

Comment Bruxelles garantit le paiement des primes à la rénovation en 2024

Le Soir – Bernard Padoan – 5/10/24

Extraits. Article complet réservé aux abonnés.

<https://www.lesoir.be/art/d-20241004-H7MVLM>

Le gouvernement va débloquer 72 millions d'euros pour les demandes rentrées avant le 16 août. Le paiement des primes qui seront introduites d'ici la fin de l'année relèvera du budget 2025, donc de la future majorité. Qui s'est engagée à payer... Encore faut-il un accord de gouvernement.

Le flou qui entoure les primes de rénovation du bâti en Région bruxelloise – regroupées sous le nom de Renolution – a été partiellement levé ce vendredi. Pour rappel, le budget de 70 millions d'euros destiné au paiement de ces primes pour l'année 2024 a été épuisé dès l'été, entraînant la fermeture du portail Renolution dès le 16 août. Aucune nouvelle demande de prime ne peut plus être déposée. Ce qui a plongé dans l'incertitude de nombreux ménages bruxellois qui avaient entamé des travaux de rénovation de leur logement afin d'en améliorer l'efficacité énergétique.

Quelle solution le gouvernement désormais en affaires courantes allait-il mettre en œuvre pour honorer la promesse faite aux habitants de la capitale de les aider financièrement à mener à bien ces chantiers ? Rapidement après les élections régionales, les trois partis francophones pressentis pour former une nouvelle majorité (MR, Les Engagés et PS) se sont engagés à ce que tous les Bruxellois dont la facture de solde est acquittée d'ici au 31 décembre 2024 bénéficient des primes aux mêmes conditions qu'avant la suspension. Une résolution demandant au gouvernement de faire le nécessaire pour que ce soit possible, déposée par ces trois mêmes partis, a été voté ce vendredi au parlement bruxellois à l'unanimité (moins une abstention). La veille déjà, l'exécutif bruxellois était parvenu à un accord, en présence des négociateurs de la future probable majorité, pour proposer une piste de sortie. Dans les faits, comment cela va-t-il se passer ?

1. J'ai introduit ma demande de prime avant le 16 août

Les ministres responsables des deux administrations qui gèrent les demandes de primes, Alain Maron (Ecolo) pour Bruxelles Environnement et le ministre-président Rudi

Vervoort (PS) pour Urban, ont évalué les besoins budgétaires supplémentaires pour le paiement des demandes de primes déposées avant le 16 août, et ce montant s'élève à un peu moins de 72 millions d'euros. Le gouvernement va demander au ministre du Budget, Sven Gatz (Open VLD), de présenter un projet d'adaptation budgétaire pour que ce montant puisse être débloqué et les primes payées.

L'annonce de la fermeture prématurée du portail Renolution a créé un « rush » dans les demandes des primes. Selon la note transmise par le gouvernement au parlement, que nous avons pu consulter, près de 1.400 dossiers sont bouclés et dans l'attente d'un paiement chez Urban, auxquels il faut ajouter un peu moins de 3.400 dossiers introduits en urgence avant le 16 août. Chez Bruxelles Environnement, ce sont 3.300 dossiers qui sont en souffrance. Les deux administrations estiment qu'en raison de la « précipitation » des ménages, un peu moins d'un tiers des dossiers qui n'ont pas encore été examinés devraient être incomplets – les demandeurs devront fournir des justificatifs supplémentaires, ce qui reportera le paiement. Pour les dossiers complets, les primes devraient être versées avant la fin de l'année.

2. Je n'ai pas encore introduit ma demande de prime

Une fois l'ajustement budgétaire voté au parlement, le portail Renolution devrait en principe rouvrir. Quand ? Impossible de le dire à ce stade. A ce moment-là, les ménages bruxellois pourront recommencer à déposer leurs demandes de primes, et ce jusqu'au 31 décembre de cette année – pour autant que la facture finale ait bien été acquittée à cette même date, répétons-le.

Le gouvernement anticipe toutefois qu'Urban et Bruxelles Environnement n'auront pas le temps de traiter ces dossiers en 2024, d'autant qu'il faudra sans doute y ajouter une part des dossiers incomplets introduits avant le 16 août et complétés entre-temps. Les paiements devront donc intervenir en 2025. Un tel décalage partiel n'est pas inhabituel : chaque année, entre 5 et 10 millions d'euros de paiements sont reportés à l'année suivante.

Mais ces paiements devront être imputés sur le budget... 2025 de la Région, qui sera confectionné par le futur nouveau gouvernement. Les partenaires francophones nous ont encore confirmé ce vendredi qu'ils feront le nécessaire pour prévoir les moyens budgétaires. Selon la note du gouvernement Vervoort, l'estimation de ce que pèseront ces nouveaux dossiers est difficile, sachant qu'une partie des demandes ont été introduites anticipativement avant le 16 août. Une « estimation haute » fait toutefois état d'une possible nouvelle enveloppe de l'ordre de 30 millions d'euros. Etant entendu qu'il faut que le nouveau gouvernement existe bel et bien d'ici là – on sait qu'il n'y a toujours pas de majorité côté flamand, et que les négociations pourraient encore durer.

3. Je voulais faire des travaux en 2025

Alors là, c'est la bouteille à l'encre. Une certitude : le régime de primes Renolution n'a pas été prolongé en 2025 par l'actuel gouvernement. Du côté francophone de la future probable majorité, on a déjà dit que le système du soutien à la rénovation du bâti devait évoluer, en privilégiant a priori les prêts et le mécanisme de tiers-investisseur. « Le prochain gouvernement devra améliorer le système », explique Christophe De Beukelaer, le patron des Engagés bruxellois. « Avec des prêts à taux zéro, de l'accompagnement, une approche par quartiers, l'évaluation des primes qui ont un véritable impact positif. » Mais tout cela est conditionné à la conclusion d'un accord de majorité. Dans l'hypothèse où ce ne serait pas le cas avant l'an neuf, on entrerait dans une nouvelle période de grande incertitude – plus d'ancien système, pas encore de nouveau. Ce qui ne serait pas une bonne nouvelle au regard des objectifs de décarbonation de la Région.

L'objectif de Renolution est d'atteindre un niveau moyen PEB de 100 kWh/m²/an pour les logements d'ici 2050. Aujourd'hui, près de la moitié des logements bruxellois ayant un certificat PEB se situent au-dessus de 275 kWh/m²/an.